



Municipalité

SAINT-ONÉSIME D'IXWORTH

**MUNICIPALITE DE SAINT-ONSÉSIME-D'IXWORTH
PROVINCE DE QUEBEC**

1 - SÉANCE ORDINAIRE DU 4 MARS 2024

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal de Saint-Onésime-d'Ixworth, tenue le 4 mars 2024, à 19 h à la salle Les Générations, au 41 chemin du Village.

Sont présents à cette séance :

Siège #2 – Monsieur Bertrand Ouellet
Siège #3 – Madame Marie-Josée Hudon
Siège #4 – Monsieur Dan Drapeau
Siège #5 – Monsieur Patrick Lavoie
Siège #6 – Monsieur François Ouellet

Absent : Monsieur Benoît Pilotto, maire.

Formant quorum sous la présidence de la mairesse suppléante, madame Cathy Fontaine.

Madame Nancy Lizotte, directrice générale et greffière-trésorière fait fonction de secrétaire.

La séance est ouverte à 19 h.

2 – ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance;
2. Présentation de l'ordre du jour;
3. Adoption du procès-verbal;
- 3.1. Séance ordinaire du 5 février 2024;
4. Gestion administrative et financière;
 - 4.1. Approbation des comptes payés de février 2024 ;
 - 4.2. Approbation des comptes à payer en mars 2024 ;
 - 4.3. Autoriser des frais d'adhésion, d'entente et d'abonnement;
 - 4.4. Autoriser un soutien financier;
 - 4.5. Embauche d'une nouvelle ressource administrative ;
 - 4.6. Proclamer la Journée nationale de la promotion de la santé mentale positive ;
 - 4.7. Proclamer la Journée internationale contre l'homophobie et la transphobie ;
5. Voirie, réseau routier et Transport
 - 5.1. Accepter une proposition pour l'abat poussière 2024;
 - 5.2. Décréter la fermeture et l'abolition d'une partie de l'ancienne route de l'Église;

6. Sécurité publique
 - 6.1. Accepter le rapport annuel d'activité en sécurité incendie pour l'année 2023;
7. Hygiène du milieu
 - 7.1. Accepter la proposition d'Agro Enviro Lab pour les analyses de conformités en eaux usées et l'eau potable;
8. Aménagement, Urbanisme et Développement;
 - 8.1. Adopter le projet d'entente intermunicipale modifiée relativement à la révision des instruments d'urbanisme des municipalités par la MRC de Kamouraska ;
 - 8.2. Demande d'aide financière à la MRC de Kamouraska dans le cadre de la promotion des activités mycologiques ;
9. Période de questions;
10. Levée de la séance.

3 – ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

RÉS. 032 – 2024

3.01 – SÉANCE ORDINAIRE DU 5 FÉVRIER 2024

Copie du procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil, tenue le 5 février 2024 à 19 h et respectant le délai prévu avant la tenue de la présente séance, afin de leur permettre d'en prendre connaissance et ainsi nous dispenser d'en faire la lecture en séance;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère, Marie-Josée Hudon, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance ordinaire du 5 février 2024 tel qu'il apparaît au registre des procès-verbaux de la Municipalité.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

4 – GESTION ADMINISTRATIVE ET FINANCIÈRE

RÉS. 033 – 2024

4.01 - APPROBATION DES COMPTES PAYÉS DE FÉVRIER 2024

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller, Bertrand Ouellet, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'APPROUVER les comptes payés de février 2024, pour un montant 67 163.17 \$.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

RÉS. 034 – 2024

4.02 - APPROBATION DES COMPTES À PAYER EN MARS 2024

Il est proposé par monsieur le conseiller, Patrick Lavoie, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'APPROUVER les comptes à payer en mars 2024, pour un montant de 49 410.76 \$.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

MUNICIPALITÉ DE SAINT-ONÉSIME-D'IXWORTH		
LISTE DES COMPTES À PAYER MARS 2024		
BMR Avantis	Achat matériaux pour la garderie	980.00 \$
Signé Cathy Design	Réalisation signature électronique-Jessika	28.74 \$
Serrurerie Alain Dumais	Double de clefs	35.53 \$
Arpentage Côte-Du-Sud	Honoraire profes.-plan cadastral pour Virée Petit 5e Rg	1 269.78 \$
Chuck & Co	Archivage	3 972.02 \$
MRC de Kamouraska	Révision outils d'urbanisme et envoi régulier poste	235.00 \$
Bélanger Électrique	Pompe et moteur Biofosse	1 459.03 \$
Direction De La Gestion Des Fonds Du Terr.	Mutations janvier	15.00 \$
Ville de Rivière-Du-Loup	Disposition matières résiduelles	1 862.76 \$
Rues Principales	Plan d'aménagement intersection du chemin du Village	2 782.25 \$
Canadian Tire	Achat divers: repar tuyau, rub. electr., pince, cbl	80.39 \$
Atria	Frais mensuel logiciel, maintenance	179.36 \$
Groupe de géomatique AZIMUT	Mise à jour matrice graphique	86.23 \$
TCABSL (table concertation des aînés du BSL)	Frais d'adhésion annuel	20.00 \$
Chambre de commerce Kamouraska-L'Islet	Cotisation annuelle	275.94 \$
BuroPro	Achat de papeterie et boîte d'archivage	1 173.00 \$
Gaetan Miville	Déneigement cour municipal - 3/4 versement	1 954.57 \$
9111-3415 Québec inc	Déneigement des chemins d'hiver - 5/6 versement	31 809.75 \$
BuroPro	Frais mensuel Canon et Lexmark	271.60 \$
Camionnage Alain Benoit	Vidange Biofosse	287.44 \$
Archives de la Côte-du-Sud	Location d'espace 2023-2024	155.22 \$
Entretien Commercial Boucher	Entretien ménager pour février 2024	201.21 \$
Chambre de commerce Kamouraska-L'Islet	Cotisation annuelle	275.94 \$
	Sous-total	49 410.76 \$
INCOMPRESSIBLES 1ER AU 29 FÉVRIER 2024		
Hydro Québec	Éclairage public	150.63 \$
Vidéotron	Téléphonie admin et voirie	150.63 \$
Visa Desjardins	Esence de janvier	830.54 \$
SALAIRES NETS DES EMPLOYÉS	Au 29-02-2024	15 509.58 \$
DAS ET COTISATIONS EMPLOYEUR	Au 29-02-2024	8 028.09 \$
Medial Conseil Santé Sécurité	Frais annuel - Mutuelle SST	326.70 \$
Grevisse Illumbu-Consultant	Contrat <i>Janv. 2024</i>	1 400.00 \$
MRC de Kamouraska	Quotes parts diverses - 1/4 versement	27 883.00 \$
MRC de Kamouraska	Service d'Inspection régionale 2024 - 1/4 versement	10 884.00 \$
Assyst Paiement - Fiducie Claude Gagnon notaire	Achat terrain Petit 5e Rang, résolution 011-2023	2 000.00 \$
	Sous-total	67 163.17 \$
GRAND TOTAL		116 573.93 \$

RÉS. 035 – 2024 4.03 - AUTORISER DES FRAIS D'ADHÉSION, D'ENTENTE ET D'ABONNEMENT

CONSIDÉRANT QUE chaque année nous renouvelons nos adhésions, ententes et abonnements;

CONSIDÉRANT QUE les élus ont pris connaissance de chacune des adhésions, ententes et abonnements préalablement;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller, Dan Drapeau, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE la Municipalité renouvèle son adhésion annuelle pour :

- URLS – Loisir et sport – 120 \$
- Action chômage Kamouraska – 50 \$

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

RÉS. 036 – 2024 4.04 - AUTORISER UN SOUTIEN FINANCIER, DE DONS ET DE COMMANDITES

Après étude des demandes de soutien financier, de dons et de commandites reçues;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller, François Ouellet, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE la Municipalité retienne la demande suivante :

- École Polyvalente La Pocatière – Bourse de 100 \$

- Club de Patinage Artistique de La Pocatière – 30 \$
- Programme « Je collationne » - 100 \$

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

RÉS. 037-2024

4.05 - PROCÉDER À L'EMBAUCHE D'UNE NOUVELLE RESSOURCE ADMINISTRATIVE

CONSIDÉRANT QUE le conseil est d'avis que l'administration a besoin d'une ressource supplémentaire pour respecter ses divers engagements;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller, François Ouellet et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil municipal embauche madame Jessika Lalli au poste d'adjointe à la direction générale;

D'autoriser le maire et la directrice générale à signer, pour et au nom de la Municipalité le contrat de travail relatif aux conditions liées à la nomination de madame Jessika Lalli après la période de probation de six (6) mois.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

RÉS. 038-2024

4.06 - PROCLAMER LA JOURNÉE NATIONALE DE LA PROMOTION DE LA SANTÉ MENTALE POSITIVE

CONSIDÉRANT QUE le 31 mars 2022, les élu·es de l'Assemblée nationale se sont prononcés à l'unanimité en faveur de la reconnaissance du **13 mars** comme ***Journée nationale de la promotion de la santé mentale positive*** ;

CONSIDÉRANT QUE le Mouvement Santé mentale Québec et ses organisations membres lancent en cette journée leur campagne annuelle de promotion de la santé mentale sous le thème « **S'ACCEPTER, c'est être soi-même ensemble** » ;

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre de cette Campagne, de nombreux outils favorisant le renforcement de la santé mentale de la population sont offerts tout au long de l'année ;

CONSIDÉRANT QUE la promotion de la santé mentale positive vise à accroître et à maintenir le bien-être individuel et collectif de la population et à favoriser la résilience ;

CONSIDÉRANT QU'il a été démontré que les municipalités peuvent jouer un rôle de premier plan pour favoriser la santé mentale positive de leurs **concitoyennes et concitoyens** ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère, Marie-Josée Hudon, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE la municipalité de Saint-Onésime-d'Ixworth proclame la ***Journée nationale de la promotion de la santé mentale positive*** et invite les citoyennes et citoyens ainsi que toutes les organisations et institutions de sa municipalité à faire connaître les outils de la

campagne annuelle de promotion de la santé mentale sous le thème
« S'ACCEPTER, c'est être soi-même ensemble ».

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

RÉS. 039-2024

**4.07 - PROCLAMER LA JOURNÉE INTERNATIONALE CONTRE L'HOMOPHOBIE
ET LA TRANSPHOBIE**

CONSIDÉRANT QUE la Charte québécoise des droits et libertés de la personne reconnaît qu'aucune discrimination ne peut être exercée sur la base de l'orientation sexuelle, de l'identité de genre ou de l'expression de genre ;

CONSIDÉRANT QUE le Québec est une société ouverte à toutes et à tous, y compris aux personnes lesbiennes, gaies, bisexuelles et trans (LGBTQ+) et à toutes autres personnes se reconnaissant dans la diversité sexuelle et la pluralité des identités et des expressions de genre ;

CONSIDÉRANT QUE malgré les récents efforts pour une meilleure inclusion des personnes LGBT, l'homophobie et la transphobie demeurent présentes dans la société ;

CONSIDÉRANT QUE le 17 mai est la Journée internationale contre l'homophobie et la transphobie, que celle-ci est célébrée de fait dans de nombreux pays et qu'elle résulte d'une initiative québécoise portée par la Fondation Émergence dès 2003.

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'appuyer les efforts de la Fondation Émergence dans la tenue de cette journée ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller, Patrick Lavoie, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

DE proclamer le 17 mai JOURNÉE INTERNATIONALE CONTRE L'HOMOPHOBIE ET LA TRANSPHOBIE et de souligner cette journée.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

5 – VOIRIE, RÉSEAU ROUTIER ET TRANSPORT

RÉS. 040 – 2024

5.01 - ACCEPTER UNE PROPOSITION POUR L'ABAT POUSSIÈRE 2024

CONSIDÉRANT QUE nous devons procéder chaque année à l'épandage d'abat poussière sur les routes de gravier de la Municipalité;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller, Dan Drapeau, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'accepter la proposition de « Les Aménagements Lamontagne inc. incluant le chlorure de calcium de 35 %, le transport et l'épandage au montant de 0.47 \$ du litre.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

RÉS. 041 – 2024

5.02 - DÉCRÉTER LA FERMETURE ET L'ABOLITION D'UNE PARTIE DE L'ANCIENNE ROUTE DE L'ÉGLISE

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Onésime-d'Ixworth est propriétaire du lot N° 6 597 824 du cadastre du Québec, correspondant à une ancienne partie désaffectée de la route de l'Église;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité désire remettre la parcelle désaffectée à son propriétaire contigu et qu'à cet effet une résolution de fermeture de chemin est nécessaire;

CONSIDÉRANT QU'en vertu des articles 4 et 67 de la *Loi sur les compétences municipales*, la Municipalité peut fermer et abolir un ancien chemin;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Onésime-d'Ixworth juge qu'il est dans l'intérêt général de la Municipalité de fermer et d'abolir la lisière de l'ancienne route de l'Église localisée vis-à-vis le lot 5 525 815 et correspondant au lot N° 6 597 824;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller, François Ouellet, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil municipal décrète la fermeture et l'abolition d'une lisière de l'ancienne route de l'Église vis-à-vis le lot N° 5 525 815 appartenant à Gestion Laurent Briand Inc. et correspondant au lot N° 6 597 824.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

6 – SÉCURITÉ PUBLIQUE

RÉS. 042 - 2024

6.01.- ADOPTION DU RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITÉ EN SÉCURITÉ INCENDIE POUR L'ANNÉE 2023

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Onésime-d'Ixworth a adopté en 2020 le schéma de couverture de risques incendie réviser 2020-2025;

ATTENDU QUE l'article 35 de la loi sur la sécurité incendie exige que toute autorité locale ou régionale et toute régie intermunicipale chargée de l'application de mesures prévues à un schéma de couverture de risques doivent adopter par résolution dans les trois (3) mois de la fin de leur année financière, un rapport d'activité pour l'exercice précédent et leurs projets pour la nouvelle année en matière de sécurité incendie;

ATTENDU QUE le schéma est à sa troisième (3^e) année de mise en œuvre;

ATTENDU QUE le processus établi par l'autorité régionale (MRC de Kamouraska) requiert l'adoption locale au préalable à l'adoption de la synthèse régionale de toutes les municipalités et service d'incendie;

ATTENDU QUE les municipalités locales et les municipalité ou ville ayant compétence en sécurité incendie ont des rapports différents en fonction de leurs délégations de compétences;

ATTENDU QUE les actions en lien avec l'alimentation en eau et certains volets quant aux permis de construction (rénovation) et numérotation des bâtiments sont de nature locale;

ATTENDU QUE la MRC intégrera les données fournies par la municipalité dans la synthèse régionale du rapport d'activité annuel en sécurité incendie;

ATTENDU QUE la MRC effectuera la transmission au ministère de la Sécurité publique une fois les données compilées et adoptées par le conseil de la MRC;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère, Marie-Josée Hudon, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE la municipalité de Saint-Onésime-d'Ixworth résolut unanimement de ratifier et d'adopter le rapport annuel en sécurité incendie du plan de mise en œuvre de l'année 2023 du schéma de couverture de risques en sécurité incendie, produit par la directrice générale, greffière-trésorière et que le rapport et la résolution seront transmis à la MRC dans les délais établis afin de respecter l'échéancier établi par la loi sur la sécurité incendie.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

7 – HYGIÈNE DU MILIEU

RÉS. 043 - 2024

7.01.- ACCEPTER LA PROPOSITION D'AGRO ENVIRO LAB POUR LES ANALYSES DE CONFORMITÉ EN EAUX USÉES ET D'EAU POTABLE

CONSIDÉRANT QUE nous devons procéder chaque mois à l'analyse de conformité en eaux usées et d'eau potable;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller, Bertrand Ouellet, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'accepter la proposition d'Agro Enviro Lab pour les analyses d'eau potable et des eaux usées de la municipalité de Saint-Onésime-d'Ixworth.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

8 - AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

RÉS. 044 - 2024

8.01 - ADOPTER LE PROJET D'ENTENTE INTERMUNICIPALE MODIFIÉE RELATIVEMENT À LA RÉVISION DES INSTRUMENTS D'URBANISME DES MUNICIPALITÉS PAR LA MRC DE KAMOURASKA

ATTENDU QUE la résolution 188-2023 autorisait la signature de l'entente intermunicipale relative à la révision des instruments d'urbanisme des municipalités de la MRC de Kamouraska;

ATTENDU QUE des modifications y ont été apportées afin de se conformer relativement à la tarification de l'article 6 de l'entente,

mais également pour tenir compte des besoins spécifiques des municipalités;

ATTENDU QU'un nombre maximal de rencontres de travail a été introduit à l'article 7 de l'entente modifiée;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Patrick Lavoie, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'ADOPTER l'Entente intermunicipale relativement à la révision des instruments d'urbanisme des municipalités par la MRC de Kamouraska telle que modifiée.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

RÉS. 045 - 2024

8.02.- DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE À LA MRC DE KAMOURASKA DANS LE CADRE DE LA PROMOTION DES ACTIVITÉS MYCOLOGIQUES

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Onésime-d'Ixworth fait partie du Parc régional du Haut-Pays de Kamouraska ;

CONSIDÉRANT QU'il importe au conseil municipal de souligner le potentiel mycologique du territoire et le plan d'action de la MRC pour le mettre en valeur ;

CONSIDÉRANT QUE ce projet fera partie d'un réseau d'attrait mycologique;

CONSIDÉRANT QU'une aide financière de 1 000\$ est proposée par la MRC dans le but de soutenir les projets en lien avec la thématique mycologique;

CONSIDÉRANT QUE les Sentiers d'Ixworth possèdent un potentiel significatif pour la cueillette de champignons;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller, François Ouellet et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE la municipalité s'engage à investir dans le projet ;

QUE le maire, monsieur Benoît Pilotto Picard et madame Nancy Lizotte, directrice générale soient autorisés à signer la convention d'aide, s'il y a lieu, et tous les documents requis pour donner effet à la présente résolution.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

9 – PÉRIODE DE QUESTIONS

10 – LEVÉE DE LA SÉANCE


RÉS. 046- 2024

ATTENDU QUE tous les points à l'ordre du jour ont été discutés;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller, Dan Drapeau, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE cette séance ordinaire soit levée à 19 h 43.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ



Cathy Fontaine
Mairesse suppléante



Nancy Lizotte
Directrice générale et greffière-trésorière

Je, Benoît Pilotto, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes résolutions qu'il contient au sens de l'article 142.2 du Code municipal.

Initiales _____

